LA DATE DE NOËL SUIVANT BEDE LE VÉNÉRABLE

Le texte de Bede le Vénérable sur la date de Noël, fixée selon la date de la Nuit des Mère, *môdranicht*, au 8ième des calendes de janvier, le 25 décembre actuel, nous pose quelques sérieux problèmes. En effet, tout montre que cette Nuit des Mères est une réplique tardive du culte féminin de Disa ; or cette fête étant kelte, il n'y a aucune raison d'user du calendrier julien pour la dater, puisque le calendrier kelt est lunisolaire.

On peut donc proposer diverse hypothèses sur le sujet. La plus simple est de remarquer que cette Nuit des Mères est postérieure à la colonisation romaine, et que l'imposition du calendrier julien à l'empire a amené la fixation de la date selon ce calendrier.

Si l'on accepte de quitter cette hypothèse, plusieurs solutions sont possibles.

L'une est que cette date a été fixée à la troisième nuit suivant le solstice d'hiver. Cette hypothèse est assez convaincante et suggérerait que ces Trois Nuits étaient préparatoires à la

Troisième, la Nuit des Mères proprement dite. Cette façon de voir collerait assez bien avec la triplicité des Matrones, partout attestée, et l'on peut même supposer que chaque nuit était réservée à l'une des matrones.

Une seconde hypothèse plus classique, serait de supposer que la Nuit des Mères était fixée à la Pleine Lune suivant le solstice d'hiver, comme c'est le cas en milieu norse. Toutefois, si cette hypothèse paraît recevable pour un ancien culte féminin disparu en milieu kelt après la conquête romaine, il ne paraît pas que les colonisateurs auraient vu d'un bon œil appliquer le calendrier lunaire à une fête de l'empire.

Il paraît donc probable que la fixation de la date de cette célébration au 8^{ième} des calendes de janvier est un compromis entre les dates keltes lunisolaires et le calendrier julien du conquérant.

legunt, vigesimamsextam diem Ægyptii mensis in eadem sententia habent annotatam, quæ absque ulla dubietate in undecimo Calend. April. devenire probatur, juxta quod superius eorum annalem describentes signavimus.

CAPUT XV.

DE MENSIBUS ANGLORUM.

Antiqui autem Anglorum populi (neque enim mihi congruum videtur, aliarum gentium annalem observantiam dicere, et meæ reticere) juxta cursum lunæ suos menses computavere: unde et a luna Hebræorum et Græcorum more nomen accipiunt. Si quidem apud eos luna Mona, mensis Monath appellatur. Primusque eorum mensis, quem Latini Januarium vocant, dicitur Giuli. Deinde Februarius, Sol-monath: Martius, Rhed-monath: Aprilis, Eostur-monath: Maius, Thrimylchi: Junius, Lida: Julius similiter Lida: Augustus, Vueod-monath: September, Haleg-monath: October, Vuinter-fylleth: November, Blod-monath: December, Giuli, eodem quo Januarius nomine vocatur. Incipiebant autem annum ab octavo Calendarum Januariarum die, ubi nunc natale Domini celebramus. Et ipsam noctem nunc nobis sacrosanctam, tunc gentili vocabulo Modranicht, id est, matrum noctem appellabant: ob causam ut suspicamur ceremoniarum, quas in ea pervigiles agebant. Et quotiescunque communis esset annus, ternos menses lunares singulis anni temporibus dabant. Cum vero Embolismus, hoc est, XIII mensium lunarium annus occurreret, superfluum mensem æstati apponebant, ita ut tunc tres menses simul Lida nomine vocarentur, et ob id annus ille Thri-lidi cognominabatur, habens IV menses æstatis, ternos ut semper temporum cæterorum. Item principaliter annum totum in duo tempora, hyemis videlicet, et æstatis dispartiebant: sex illos menses quibus longiores noctibus dies sunt æstati tribuendo, sex reli-